

**Projet de motion pour l'implantation de l'EPR 2 à Penly
présenté par le Groupe Dieppe Ensemble**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 39

LE 25 OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 17 octobre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (pour la question n° 4), M. LEFEBVRE François (de la question n° 3 à la question n° 27), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 8), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel (de la question n° 5 à la question n° 27), M. MENARD Joël (de la question n° 1 à la question n° 8), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 27), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel (de la question n° 1 à la question n° 4), M. MENARD Joël (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme GILLET Christelle (de la question n° 5 à la question n° 27), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 5 à la question n° 27).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. LECANU Lucien à Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 5 à la question n° 27), M. LEFEBVRE François à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme MELE Claire à Mme COTTARD Françoise, M. DUTHUIT Michel à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 4), M. MENARD Joël à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme GILLET Christelle à Mme LEGRAS Liliane (de la question n° 5 à la question n° 27), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 27).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Monsieur Sébastien JUMEL, Maire de Dieppe, rappelle qu'un projet de motion présenté par le Groupe Dieppe Ensemble, est inscrit à l'ordre du jour de la séance et a été adressé aux conseillers municipaux dans les délais légaux.

Plusieurs amendements ont été soumis par les groupes politiques constitués au sein du Conseil Municipal et ont fait l'objet d'un examen ce jour à 17 heures en conférence des Présidents de groupes.

A l'issue des débats sur les amendements proposés, Monsieur le Maire, compte tenu de l'intérêt vital de cette implantation pour le territoire dieppois et pour l'emploi, au nom de l'union sacrée, invite le Conseil Municipal à adopter la motion ainsi amendée :

« Le 2 décembre 2008, une délégation rassemblant des élus de toutes tendances du territoire dieppois, avait plaidé auprès du Gouvernement afin que Penly soit retenu pour l'implantation du 2nd EPR.

Le 30 janvier 2009, le Président Nicolas SARKOZY a annoncé que le site de Penly était retenu.

Depuis, le débat public, qui a mobilisé l'ensemble des acteurs politiques, économiques, sociaux de notre région, a prouvé la pertinence de ce projet pour l'exploitant EDF en raison des nombreux atouts du site de Penly (capacité foncière, réseau existant, environnement maritime, absence de risques sismiques).

Aujourd'hui ce projet est menacé et avec lui les milliers d'emplois de sa construction et les centaines d'emplois liés à son exploitation future.

Au-delà des considérations liées à l'indépendance énergétique de notre pays et à la production d'énergie propre pour l'avenir, le projet EPR représente un espoir immense pour notre territoire en terme d'emplois, d'aménagement du territoire, de développement de la filière énergétique et d'investissements nouveaux.

Par ailleurs, sous réserve que soit garantie une maîtrise publique de l'énergie et qu'EDF soit désignée maître d'ouvrage de la construction et de l'exploitation de l'EPR 2, ce projet constitue une réponse directe aux problèmes pointés par le Président de la République dans le cadre du redressement de notre économie :

- *L'EPR, c'est l'offre d'une électricité bon marché, c'est important pour le pouvoir d'achat et pour la compétitivité de nos entreprises ;*
- *L'EPR, c'est un projet industriel valorisant et dynamique dans une France qui souffre de la désindustrialisation ;*
- *L'EPR, c'est un projet générateur d'emplois dans un secteur qui compte 125 000 emplois directs et 410 000 emplois indirects ;*
- *L'EPR, c'est un projet phare d'un secteur excédentaire dans notre balance commerciale.*

Les dieppois et les acteurs du développement de leur territoire, ne peuvent aujourd'hui accepter l'abandon de ce projet aussi important.

La mobilisation et l'action concertée des élus locaux autour de ce projet répondraient aux attentes d'une population nombreuse qui y place beaucoup d'espoir, parmi lesquels en premier lieu les demandeurs d'emploi, mais aussi les entreprises et notamment les acteurs de la filière énergie

C'est pourquoi, tout en soutenant la nécessité d'un mix énergétique recourant à toutes les formes de production d'énergie durable : biomasse, éolien, hydrolien, photovoltaïque, etc...

Le Conseil Municipal de Dieppe réaffirme son soutien à l'implantation de l'EPR 2 à Penly, en même temps qu'un projet éolien offshore préservant les capacités de pêche de notre territoire.

Le Conseil Municipal de Dieppe soutient la constitution d'une délégation d'élus du territoire dieppois, chargée de plaider auprès du Président de la République et du Gouvernement pour une confirmation de la poursuite de ce projet. »

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette motion par :

- 37 voix « POUR » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (Groupe des Elus Indépendants de Gauche), Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, M. CHAUVIERE Jean-Claude, (Conseiller indépendant),

- 2 voix « CONTRE » : Mme AVRIL Jolanta (Groupe des Elus Indépendants de Gauche), M. BOUDIER Jacques (Conseiller indépendant «Verts »).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--